



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

HERAULT TOURISME Association de loi 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

HERAULT TOURISME Association de loi 1901

Maison du Tourisme Avenue des Moulins 34184 MONTPELLIER CEDEX 4

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

HERAULT TOURISME Association de loi 1901

Maison du Tourisme Avenue des Moulins 34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'association HERAULT TOURISME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HERAULT TOURISME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en



œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 17 avril 2023

KPMG SA

Florence GABRIEL

Bilan actif

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Au 31 12 22	Au 31 12 21
Frais d'établissement				
Frais de R et D				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets	101 892	-101 892	1	1
Autres immos incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acptes / imm. inc.				
Ss tot Immos Incorporelles	101 892	-101 892	1	1
Terrains				
Constructions				
Instal. techn., mat. et out.	22 483	-22 483	0	0
Autres immos corporelles	245 739	-225 939	19 799	6 424
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	25 902
Av. et acptes / imm. corp.				
Ss tot Immos Corporelles	268 222	-248 422	19 800	32 326
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Participations et Créances rattachées	1 975	0	1 975	1 975
Autres titres immobilisés				
Prêts	105 656	0	105 656	105 656
Autres immos financières	14 800	0	14 800	14 800
Ss tot Immos Financières	122 431	0	122 431	122 431
TOTAL (I)	492 545	-350 314	142 231	154 758
Stocks et en-cours				
Avances et acptes sur cmdes				
Clients et cptes rattachés	30 152	-9 788	20 364	36 830
Créances recues pas legs ou donations				
Autres créances	82 226		82 226	70 553
Valeurs mobilières de placement	108 090		108 090	55 790
Instruments de trésorerie - Actif				
Disponibilités	2 229 874		2 229 874	2 466 991
Charges constatées d'avance	81 763		81 763	61 945
TOTAL (II)	2 532 106	-9 788	2 522 318	2 692 110
TOTAL GENERAL ACTIF	3 024 651	-360 101	2 664 549	2 846 868

Bilan passif

Détail des postes	Au 31 12 22	Au 31 12 21
Fonds propres sans droit de reprise	75 039	75 039
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>	75 039	75 039
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Dont réserve des établissements sous contrôle</i>		
Report à nouveau	910 199	979 151
<i>Dont report à nouveau des établissement sous contrôle</i>		
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 542	-68 952
Situation nette (sous total)	974 696	985 238
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	974 696	985 238
Provisions pour risques	893 787	1 035 000
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	893 787	1 035 000
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)	0	0
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emp. & dettes / Ets Crédit		
Emp. & dettes fin. divers		
Avances et acomptes / cmdes		
Dettes fournisseurs	397 001	402 435
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	376 783	340 325
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	909	909
Instruments de trésorerie - Passif		
Produits constatés d'avance	21 374	82 961
TOTAL (IV)	796 067	826 630
Ecart conv. passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF	2 664 549	2 846 868

Compte de résultat

Détail des postes	Au 31 12 22	Au 31 12 21	Variation [12/2022 vs 12/2021]
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations	355 325	367 557	-12 232
dont parrainages			0
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	3 592 820	3 907 500	-314 680
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			0
Ressources liées à la générosité du public			0
Dons manuels			0
Mécénats			0
Legs, donations et assurances-vie			0
Contributions financières			0
Reprises amortiss. + provisions	271 742	5 333	266 409
Utilisation des fonds dédiés			0
Autres produits			0
Total pnts d'expl. (I)	4 219 887	4 280 390	-60 504
Achats de marchandises			0
Variation de stock			0
Autres achats, charges externes	1 226 179	1 332 475	-106 296
Aides financières			0
Impôts et taxes	163 502	198 850	-35 347
Salaires et traitements	1 927 971	1 842 526	85 445
Charges sociales	734 922	688 111	46 811
Dot. aux amortissements et aux dépréciations	12 527	19 969	-7 443
Dot. provisions	130 529	44 000	86 529
Report en fonds dédiés			0
Autres charges	37 101	49 636	-12 535
Total charges d'expl. (II)	4 232 731	4 175 567	57 164
RESULTAT D'EXPLOITATION	-12 844	104 824	-117 668
Produits financiers de part.	56		56
Prod. autres valeurs mobil.		60	-60
Autres intérêts et prod. ass.	2 246		2 246
Reprises sur dépréciations			0
Différences pos. de change			0
Produits nets / cessions v.m.p.			0
Total Produits fin. (V)	2 302	60	2 242
Dotations financières			0
Intérêts & charges assimilés			0
Différence négative de change			0
Charges nettes / cessions v.m.p.			0
Total Charges fin. (VI)			0
RESULTAT FINANCIER	2 302	60	2 242
RES. COURANT AVANT IMPOT	-10 542	-93 116	82 574
Produits except.: ope. gestion		10 500	-10 500
Produits except.: ope. Capital		13 664	-13 664
Reprises sur provisions et dépréciations			0
Total produits except. (VII)	0	24 164	-24 164
Charges except.: ope. gestion		198 000	-198 000
Charges except.: ope. Capital			0
Dotations exceptionnelles			0
Correction erreur sur exercices antérieurs			0
Total charges except. (VIII)	0	198 000	-198 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-173 836	173 836
Participation des salariés (IX)			0
Impôt sur les bénéfices (X)			0
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	4 222 189	4 304 615	-82 426
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 232 731	4 373 567	-140 836
EXCEDENT OU DEFICIT	-10 542	-68 952	58 410
CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestation en nature			
Bénévolat			
Total			
CHARGES DES CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestation en nature			
Personnel Bénévole			
Total			

HERAULT TOURISME

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31/12/2022**

Organisme associé du Conseil Départemental, Hérault Tourisme exerce sa compétence dans le cadre de l'article L111-1 du code du tourisme, confirmé par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe).

Il prépare et met en œuvre la politique touristique exprimée dans le schéma départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs.

Celui-ci s'articule autour de 4 priorités pour accroître dans la durée l'avantage concurrentiel de la destination Hérault : l'Oenotourisme, les loisirs de nature, les grands sites et la culture.

Pour répondre à cet objectif, les équipes d'Hérault Tourisme sont organisées au sein de deux grands pôles : le Pôle Ingénierie et Développement et le Pôle Marketing et Communication.

Les thématiques y sont développées de façon transversale, la mission d'observation et de veille stratégique restant rattachée à la Direction Générale.

L'ADT regroupe deux secteurs distincts d'activité, dont un soumis aux dispositions fiscales propres aux associations.

Les états consolidés présentés regroupent les comptes des deux secteurs :

- ADT
- Classements meublés

Les comptes réciproques ont été neutralisés.

L'exercice comporte 12 mois.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un résultat négatif de 10 540,00€

1. Faits majeurs de l'exercice

Hérault Tourisme a réalisé une opération de marketing durant l'arrière saison intitulée Noël au balcon.

Mise en ligne de l'application de Hérault Mobility

Reprise de la dotation sur l'indemnité de départ à la retraite à hauteur de 271 742,00€

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 applicable aux exercices annuels à compter du 1er janvier 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3. Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1. Immobilisations / Amortissements

- Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an

Immobilisations incorporelles en valeur brute

Libellé	31/12/2021	Acquisitions	Sorties	31/12/2022
<i>Concession. & droits similaires & brevets.</i>	101 892			101 892

Amortissements des immobilisations incorporelles

Libellé	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
<i>Concession. & droits similaires & brevets.</i>	101 892			101 892

- Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Construction sur sol d'autrui	Linéaire	6 ans 10 ans 20 ans
Matériel et outillages	Linéaire	2/5 ans
Installations générales	Linéaire	2/10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3/5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1/10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	1/10 ans

Immobilisations corporelles en valeur brute

Libellé	31/12/2021	Acquisitions	Sorties	Virement de poste à poste	31/12/2022
Constructions sur sol d'Autrui	0				0
Matériel industriel	0				0
Relais inform service	0				0
Agencements & aménagements	22 483				22 483
Matériel de bureau & informatique.	215 493			+25 901	241 394
Mobilier	1 097				1 097
Mobilier de bureau espace Hérault Paris	1 247				1 247
Œuvres d'art	2 000				2 000
Immobilisation en cours	25 901			-25 901	0
TOTAL	268 221		0		268 221

Amortissements des immobilisations corporelles

Libellé	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Constructions sur sol d'Autrui	0		0	0
Matériel industriel	0		0	0
Relais inform service	0		0	0
Agencements & aménagements	22 483			22 483
Matériel de bureau & informatique.	211 068	12 526		223 595
Mobilier	1 097			1 097
Mobilier de bureau espace Hérault Paris	1 247			1 247
Œuvres d'art				
TOTAL	235 895	12 526	0	248 422

- Financières

Immobilisations financières en valeur brute

Libellé	31/12/2021	Hausse	Diminution	31/12/2022
Effort construction	105 656			105 656
Autres Formes de Part.	1 975			1 975
Dépôt et Versement	1 800			1 800
Autres immobilisations financières	13 000			13 000
TOTAL	122 431			122 431

3.1.2. Etat des créances – classement par échéances

Poste	Montant	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	30 152	20 364	9 788	
Autres créances	82 226	82 226		
TOTAL	93 671	83 883	9 788	

3.1.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance représentent 81 763,00 € et sont constitués uniquement de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3.2. Passif

3.2.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	31/12/2021	Hausse	Diminution	31/12/2022
Fonds associatifs	75 039			75 039
Report à nouveau	979 151		68 952	910 199
Résultat	-68 952	58 767		-10 185
Situation nette	985 238			975 052

Les capitaux propres sont affectés sur l'exercice 2022 par :

- L'affectation du résultat de N-1 de 68k€ en report à nouveau ;
- Le résultat négatif de N pour 10 k€.

Tableau de variation des provisions pour risques et charges

Provisions	31/12/2021	Dotation	Reprise	31/12/2022
Provision indemnités de départ à la retraite	1 035 000	0	271 742	763 258
Provision pour risques		130 528		130 528
TOTAL	1 035 000	130 528	271 742	893 786

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées dans les comptes annuels. Les hypothèses actuarielles retenues sont :

- Taux d'actualisation 3,5 %
- Départ volontaire à 67 ans.

3.2.2. Etat des dettes – Classement par échéance

Poste	Montant	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	397 141	397 141		
Dettes fiscales et sociales	378 783	378 783		
Autres dettes	909		909	
TOTAL	755 625	754 716	909	

3.2.3. Les charges à payer

Les charges à payer représentent 226 K€ de factures non parvenues.

Provisions sur CP et RTT 22K€

Charges sociales sur provisions CP et RTT 11K€.

3.2.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance représentent 21 K€ de participation promotion pour Clé Vacances

4. Autres informations

4.1. Ventilation de l'effectif

L'effectif mentionné ci-après est l'effectif en nombre et non en ETP :

	Personnel	Dont CDD	Personnel mis à disposition
Cadres et assimilés	15		
Employés	23	1	3
TOTAL	38	1	3

4.2. Rémunération des dirigeants

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association pour l'exercice 2022 s'élève à 212 903€ avantages en nature et indemnités inclus.

4.3. Détail des contributions volontaires reçues de la part du Conseil Départemental

	2022	2021
Mise à disposition de personnel	114 287	107 918
Mise à disposition des locaux	113 880	113 880
Total	228 167	221 798